VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Ell Pierce, et al.

No 4.874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 539 rue Carondelet— JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de choix comprenant la bâtisse de bureaux en briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Iberville et Bienville, désigné par la lettre B sur un plan en devis d'arpentage fait par S. G. De Hart, voyer, daté le 16 avril 1893 annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesurant d'après cela 42 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 11 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737 rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans, il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Tellie, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et face de à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple et bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur pilotis terrain No 731 rue Nord Miro, retiré de la rue, contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux cents lots situés dans le même district et Ilet et contigu à la propriété ci-dessus désignée est décrite, elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilié par la lettre E et mesurant 60 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 721 et 722 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et Ilet comme les propriétés deux ci-dessus et trois ci-dessus décrites et est contigu à la propriété premièrement décrite. Il est désigné par la lettre C sur le devis ci dessus par Pilié et mesurant d'après cela 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Coumoyer, daté le 12 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces 11 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage No 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant deux chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'Ilet No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet et les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Geo. W. Griffidan ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'inventaire reçu par M. C. Seniat, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St Pierre, 100 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond contenant quatre chambres et désignées par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le numéro municip 1226, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilet K sur un plan de Jean Pilié, voyer, daté le 18 mars 1852 et déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville et sus. un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1880 et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en montre-mériaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8 Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Davis, Solomon et Donaue maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 21 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Donaue, maintenant Iberville Canal, Solomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Donaue, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti (ou Rue Franklin (autrefois St David) Jerome et Saratoga (autrefois St Patrick) qui étant autrefois désigné comme lot 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer sous la date du 18 mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis S. Caire, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 513 sur un croquis à cela fait par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville sous la date du 2 août 1890, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et mesurant l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à Adams rue Conti sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers du prix comptant à l'option de l'acquéreur, le balance en un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur les billets devant porter 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en sus de son enchère, les taxes de 1908, aussi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de ce à partir du jour de l'adjudication, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 86.983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908 à midi, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 86.983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division E, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Docket de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et désignées à savoir:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant, et Mayais, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 et livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, de père des personnes en cause, de Urban Koehn, tuteur naturel de Laura Koehn d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126 folio 984.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt onze pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin nord ouest des rues Bourgogne et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt [et avec autre propriété] de Leonard A. Heltz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart Mazant et France, désigné comme lot cinq D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété, de Leonard Heltz et autres], d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 240 borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grande Hemmel, Bourgogne (autrefois Crape) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Freye & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit dit un Henry Eberhardt de Peter Schultz, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900 enregistré en le Bureau des transfert livre 178, folio 340.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No 182, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquises par ledit défunt Henry Eberhardt d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action du "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,655, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0/0 de frais d'avance en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de credit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépot de 10 0/0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Busnière Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—aout: 2 9 16 à date.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.

Freed & Clesi.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE EN PARTAGE

Deux Cottages Doubles de Choix,

Nos 4218-20 rue Constance. Nos 5013-15 rue Laurel.

Eve Felonise M. Killian et als vs mineure Killian.

No 86.258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 9 juillet 1908 et signé le 15 juillet 1908 par l'Hon. Chas. H. Theard, de la susdite Cour, Division C Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

No 1 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 172, borné par les rues Constance, Laurel, Milan et Berlin, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double contenant 5 chambres et chambre à bain, etc., de chaque côté désigné par les Nos municipaux 4218 20 Constance.

No 2. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendant, situés dans le Sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 181, borné par les rues Laurel, Robert, Sainte et Constance, mesurant 37 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Laquelle portion de terre est composée de la moitié du lot original No 5 et partie du lot No 4, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage double retiré de la rue avec 5 chambres d'un côté et 4 chambres de l'autre côté et désigné par les Nos municipaux 5013-15 rue Laurel.

Conditions—Un quart comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an et avec le lien de vendeur et privilège, assurance et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Ed F. Henriques, notaire.

FREED & CLESI, Encanteurs et agent de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.

Henriques et Duchamp et Thos D. Flynn, avocats

9 juil—12 26 —août 2 9 16 20

École de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

PROF. PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARI PONS, Enseigne Dames.

août—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Jos. A. Casey agent et ayant de fait de Sarah M Casey vs A. S. Rush.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 35,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Steere, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, dans le cour No 506 rue St Charles entre les rues Poydras et North dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4me jour d'août 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de tables, chaises, vaisselle, glacière, 2 fourneaux, 1 éventail électrique, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Jos A. Casey, avocat pour le demandeur.

24 juil—24 31 —août 4

Orleans Bazaar Ltd vs L. Williams.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,654—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Div. C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, devant mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le 2me District de cette ville, MARDI, 4e 4me jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un cheval bai, un jeu de harnais, un wagon recouvert à quatre roues. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée par numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Lazarus Michel & Lazarus, avocats pour la demandeur.

24 juil—24 31—août 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Gleber.

Epouse de Augustus A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus A Samuels, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Denégre & Blair, Henry B. Chaffe, avocats.

15 juil—15 19 24

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lac.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Antonino Barranco

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,684—Division D — Attendu que Domenico Barranco a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonino Barranco, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier.—Theo Cotonio, avocat.

22 juil—22 26 31

Succession de Mme Hy Fisch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Fisch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats. 15 juil—15 19 24

Succession de Albert Flowers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,560—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles P. Wirth, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton & Pierson, avocats.

15 juil—15 19 24

Succession de Rolling A. Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,702—Division A—Attendu que Brown Ayres a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Rolling A. Pope, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

22juil—22 27—août 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de G. Lehmann, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,198—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par Mme Rosa Lehmann et Mig. S. Levy, exécuteurs de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Chas Rosen, avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Alphonse Durel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,617—Division A—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Durel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Mme Sarah Beirne.

Veuve de James McDermott

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 86,603—Division C—Attendu que Mme Bridget Beirne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sarah Beirne, veuve de James McDermott, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier, —McCloskey & Benedict, avocats.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Joseph B. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,661—Division C.—Attendu que Leonard Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph B. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin T. Walde, avocat. 17 juil—17 21 26